



**Pôle Animation, Jeunesse,  
Sports et Vie Associative**

## **COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE**

**Compte-rendu de la réunion du mardi 12 décembre A 17H30**

**Salle de réunion 47- 144, route de Thionville**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Saison Sportive 2017/2018 : accompagnement des clubs sportifs par la Ville
2. Point d'information : Avenant 2 au bail emphytéotique du 8 octobre 1980 liant la Ville de Metz et la Ligue Lorraine de Tennis

- 
- **Etaient présents, sous la présidence de** : Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire :
  - Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire

Assistaient également à la Commission :

- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Martine GAULARD, Chef du service Développement des pratiques sportives
- Monsieur Dominique ABEL, Chef du service Equipements Sportifs
- Monsieur Sébastien REICHARDT, du service Développement des pratiques sportives

**Etaient excusé(e)s/absent(e)s** :

- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Monsieur Daniel PLANCHETTE, Adjoint au Maire
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée
- Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée

Monsieur Jacques TRON ouvre la séance à 17h40 par la proposition d'adoption du compte-rendu de la précédente commission. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**1<sup>ème</sup> point : Saison Sportive 2017/2018 : accompagnement des clubs sportifs par la Ville**

Le présent rapport a pour objet de proposer le montant des subventions allouées aux associations sportives pour la saison 2017/2018.

Depuis plusieurs années, pour permettre aux clubs d'assurer les premières dépenses de la saison sportive à venir, des avances sur les subventions sont octroyées. Les aides au démarrage ainsi versées en septembre 2017 seront déduites du montant des subventions attribuées par le présent rapport.

Après avoir examiné les demandes présentées par les clubs sportifs messins et après avis de la Commission des sports, il est proposé d'attribuer aux associations sportives, pour un montant de 1 319 300 € sur une enveloppe globale de 1 469 900 €, **les subventions dont le détail figure ci-dessous**. Un montant de 632 915 € sera consacré au sport Elite, 524 950 € pour le haut niveau et une somme de 161 435 € au sport amateur.

La ville propose également de soutenir, au cours de l'année 2018, les manifestations organisées dans le cadre du développement du Pôle d'athlétisme à Metz en accompagnant trois temps forts dont le meeting international Indoor Athlélor, reconnu 1er meeting français depuis plusieurs années.

Dans cadre, il est proposé d'attribuer au club organisateur de ces différents événements sportifs des subventions pour un montant total de 47 000 €.

Enfin, il est proposé d'accorder une subvention de 70 000 € au bénéfice de l'association FC Metz pour la rénovation de la pelouse synthétique d'un terrain à la Plaine de Jeu.

## Détail des subventions proposées

### Sport élite – subvention de fonctionnement (632 915 €)

#### Athlétisme

Athlétisme Metz Métropole 82 985 €  
(Dont 15 200 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)

Athlétisme Metz Métropole (Soutien Quentin BIGOT) 5 880 €  
(Au titre des frais de préparation de l'athlète pour sa participation aux compétitions nationales et internationales)

#### Handball

Metz Handball 397 880 €  
(Dont 73 100 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)

#### Tennis

ASPTT Tennis 37 240 €  
(Dont 6 800 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)

#### Tennis de Table

Metz Tennis de Table 108 930 €  
(Dont 18 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)

### Sport de haut niveau – subvention de fonctionnement (524 950 €)

#### Arts martiaux

Metz Judo – Jujitsu 4 410 €

#### Aviron

Société des Régates Messines 37 345 €  
(Dont 7 100 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)

#### Badminton

Metz Badminton 4 825 €

#### Baseball

Baseball & Softball Club de Metz 1 440 €

#### Basket

Union Sainte Marie Metz Basket 63 035 €  
(Dont 11 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)

Metz Basket Club 57 820 €  
(Dont 10 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)

#### Echecs

Club d'Echecs Metz Fischer 21 970 €  
(Dont 3 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)

Ecole Française des Echecs de Metz 3 590 €

<b>Escrime</b>	
Société d'Escrime de Metz	6 505 €
<b>Football</b>	
Amicale du Personnel Municipal – Section Foot (Dont 6 300 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)	33 250 €
Renaissance Sportive de Magny (Dont 6 800 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)	33 875 €
<b>Football américain</b>	
Les Artilleurs de Metz	380 €
<b>Golf</b>	
Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle	1 150 €
<b>Hockey</b>	
Metz Amneville Hockey Club	55 000 €
<b>Kayak</b>	
Kayak Club de Metz (Dont 3 300 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)	16 550 €
<b>Natation</b>	
Société de Natation de Metz (Dont 7 100 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)	35 550 €
<b>Patinage</b>	
Sport de Glace de Metz (Dont 6 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)	32 740 €
<b>Pétanque</b>	
La Ronde Pétanque	12 250 €
<b>Rugby</b>	
Rugby Club de Metz (Dont 12 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)	63 080 €
<b>Volley Ball</b>	
AS Pouilly Metz Volley Ball (Dont 8 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)	40 185 €
<b>Sport amateur – subvention de fonctionnement (161 435 €)</b>	
<b>Arts martiaux</b>	
Aiki Club de Metz	680 €
Boxing Club de Metz	1 275 €
Boxing Club Messin	1 055 €
Budokaï Metz Haku Un Kan	410 €

Karaté Club de Metz	3 400 €
Metz Lorraine Japon	415 €
Waka Matsu Dojo	280 €
<b>Badminton</b>	
Association Badminton Marly Metz	750 €
<b>Billard</b>	
Billard Club de Metz	420 €
<b>Clubs omnisports</b>	
Association Sportive des Cheminots de Metz	6 460 €
ASPTT Omnisports	75 000 €
(Participation aux frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers dont 13 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)	
ASPTT Omnisports	5 645 €
(Section Judo : 1 530 € - Section Echecs : 460 € - Section Gymnastique Fitness : 255 € - Section Basket : 3 400 €)	
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré- USEP Moselle	2 380 €
<b>Cyclisme</b>	
Cyclo Club de Metz	350 €
<b>Disciplines à destination des personnes handicapées</b>	
Handicap Evasion Lorraine	680 €
Handisport Metz	1 030 €
Union Sportive et Loisir des Sourds de Metz	350 €
<b>Echecs</b>	
Club d'Echecs Alekhine	2 550 €
<b>Football</b>	
Entente Sportive Messine	12 240 €
(Dont 2 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)	
Football Club de Metz Devant les Ponts	13 600 €
(Dont 2 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)	
Union Lorraine de Plantières	8 840 €
(Dont 1 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2017/2018)	
<b>Gymnastique</b>	
Gym Volontaire de Metz	410 €
<b>Handball</b>	
Metz Magny Handball	1 965 €

<b>Natation</b>	
Club Gambetta	1 920 €
<b>Parachutisme</b>	
Para-Club Sportif de Metz	270 €
<b>Pêche</b>	
Amicale des Pêcheurs du Sablon	680 €
<b>Pétanque</b>	
Amicale de Pétanque de Magny	305 €
La Boule Messine	1 810 €
Metz Pétanque Sablonnaise	1 360 €
<b>Plongée</b>	
Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de Metz	315 €
Metz Plongée Loisirs	750 €
Nautilus Club de Metz	410 €
Plongée Nature VTT	205 €
Spéléo Club de Metz	270 €
<b>Randonnée</b>	
Club Touristique de Lorraine	410 €
Nancy Metz à la Marche	850 €
<b>Tennis</b>	
Sport Metz Ecole Club de Tennis	3 500 €
Tennis Club de Magny	750 €
Tennis Club de la Natation Messine	2470 €
<b>Tir</b>	
Société de Tir de Metz	1 430 €
<b>Voile</b>	
Cercle de Yachting à Voile de Moselle	3 545 €
<b>Subventions de l'évènementiel sportif autour des disciplines de l'athlétisme</b>	
Athlétisme Metz Métropole	47 000 €
(10 <sup>ème</sup> Meeting national indoor Metz-Moselle d'athlétisme) 40 000 €	
(7 <sup>ème</sup> édition de la course « La Messine ») 4 000 €	
(14 <sup>ème</sup> édition de la course nature de la Ville de Metz) 3 000 €	
<b>Subvention pour la réalisation de travaux</b>	
Association FC Metz	70 000 €
(Travaux de rénovation de la pelouse synthétique sur un terrain de la Plaine de Jeu)	

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

*Rapporteur : Monsieur Jacques TRON*

**2<sup>ème</sup> point : Point d'information : Avenant 2 au bail emphytéotique du 8 octobre 1980 liant la Ville de Metz et la Ligue Lorraine de Tennis**

Afin de permettre à la Ligue Lorraine de Tennis, récemment renommée Ligue Grand Est de Tennis, de construire un centre d'entraînement, la Ville de Metz avait mis à sa disposition, par bail emphytéotique du 8 octobre 1980, un terrain communal situé sur l'île Saint Symphorien d'une surface de 74 ares et 88 centiares. Ce bail avait été conclu pour une durée de 30 ans. (2010).

Le 03 janvier 2001 un premier avenant a été conclu, à la demande de la Ligue, afin de prolonger le bail initial d'une durée de 20 ans et lui permettre de réaliser et d'amortir d'importants travaux de remise en état des installations. (2030).

En 2013, la Ligue avait sollicité une nouvelle prolongation du bail, pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 mars 2040, afin de lui permettre de réaliser de nouveaux travaux.

En effet, la Ligue souhaitait moderniser ses équipements en réhabilitant des courts de tennis existants, qu'ils soient couverts (travaux d'isolation et couverture d'un nouveau court), mais aussi extérieurs et créer, à proximité des courts, des bureaux équipés de vestiaires, sanitaires ainsi qu'un espace de préparation physique.

Cette prolongation a fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal lors de la séance du 26 septembre 2013.

Toutefois, l'avenant n° 2 n'a pu être conclu, la Ligue Lorraine de Tennis ayant essuyé un refus de permis de construire, entraînant l'impossibilité pour le projet initial d'aboutir.

Du fait de ce refus d'obtention du PC, la Ligue a revu son projet qui consiste maintenant en la rénovation de 2 courts couverts (surface de jeu, bardage isolé et éclairage par LED) et de 2 courts extérieurs existants (surface de jeu, clôture et éclairage) et en l'adjonction d'un nouveau bâtiment d'accueil comprenant également des vestiaires et sanitaires aux normes PMR et en la création d'un espace consacré à la pratique du padel.

Le nouveau montant de ces travaux est estimé à environ 834 000 euros.

La Ligue Grand Est de Tennis a donc renouvelé sa demande de prolongation du bail emphytéotique pour une durée de 10 ans afin de s'inscrire dans une dynamique de plus long terme et de se voir garantir la jouissance des installations et des nouveaux investissements jusqu'en 2040.

Cette prolongation nécessite la signature d'un avenant n°2 au bail emphytéotique du 8 octobre 1980 qui prendra également acte du changement de dénomination du preneur.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 18h10.